



DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 08-044

**portant réglementation
de circulation
- rue de Brébisson - (partie)**

- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République,

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles R.411-1 & R.411-5,

VU la demande de l'entreprise S.E.P Environnement, chargée de l'exploitation des points d'apport volontaire,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser le camion de ladite société à emprunter la rue de Brébisson dans le sens Place Fontaine Borgne / Rue Bernard de la Rochefoucault, pour procéder au vidage du P.A.V situé sur le Square Saint Laurent,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

La circulation rue de Brébisson, dans le sens Place Fontaine Borgne / Rue Bernard de la Rochefoucault est autorisée aux véhicules de services.

ARTICLE 2 -

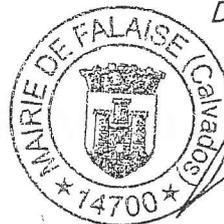
Les panneaux de signalisation règlementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Le Directeur Général des Services et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quatre mars deux mille huit.

Le Maire,
Dr Eric MACE.



TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 05 MARS 2008

COPIE : * ENTREPRISE SEP
* SERVICES TECHNIQUES
* SAPEURS-POMPIERS
* GENDARMERIE
* POLICE MUNICIPALE
* PRESSE